



Ministère chargé de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :
28/10/21

Dossier complet le :
28/10/21

N° d'enregistrement :
2021-11788

1. Intitulé du projet

Réaménagement du centre routier et création d'une zone artisanale à Castets (40)

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL AX63

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Madame LALANNE Francine gérante

RCS / SIRET

8 | 0 | 4 | 4 | 0 | 9 | 5 | 9 | 7 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3

Forme juridique SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
- R.122-2. Rubrique 41 : "Aires de stationnement...." de 50 unités et plus - R.214-1. Rubrique 2.1.5.0. "Rejets d'eaux pluviales dans le sol.....la surface augmentée du bassin naturel intercepté... étant supérieure = 1 ha mais inférieure à 20 ha". Déclaration.	Aménagement d'un parking pour poids lourds de 110 unités environ et d'un parking pour véhicules légers de 150 unités environ Le projet prévoit de gérer toutes les eaux pluviales de son impluvium et des BV extérieurs interceptés. Les eaux pluviales seront infiltrées après traitement. La surface du projet augmentée de la surface interceptée est de 4 ha 88 a 20 ca. UN DOSSIER DECLARATION LOI SUR L'EAU a été établi.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se situe sur l'emprise de l'actuel centre routier de Castets construit au début des années 1990 à la périphérie Sud Est de Castets en bordure de l'autoroute A63. Le centre routier comporte actuellement un restaurant routier en activité qui appartient à l'un des associés de la SARL AX63.

Les parkings à l'usage des camions sont toujours utilisés et les enrobés sont fortement dégradés par endroits. Le projet consiste donc à refaire des plateformes et des enrobés et reprendre les réseaux. Outre les VRD, le projet prévoit l'installation de clôtures, portiques d'accès réservés et équipements de sécurité.

Pour cette partie du projet, seuls les anciens enrobés dégradés devront être démolis

Sur l'autre partie des actuels parkings pour camions, le projet prévoit de construire deux bâtiments industriels principaux, A et B de plain pied à 1 étage avec mezzanine destinés à être occupés par des artisans. Ces bâtiments seront modulables pour que la surface puisse être adaptée aux différentes demandes. Une voirie de desserte fera le tour de chaque bâtiment et donnera accès à des parkings pour véhicules légers et camionnettes. Ces parkings sont prévus également pour les clients du restaurant, autres que les chauffeurs des poids lourds.

Pour cette partie, seul un petit bâtiment (ancienne buvette) devra être démolie.

4.2 Objectifs du projet

Réhabiliter l'ancien centre routier. Il avait été construit au début des années 1990 à l'occasion de la construction de la déviation de la RN 10 qui traversait Castets.

Puis depuis que l'A63 a été concédée, le restaurant routier continue de fonctionner. Les parkings camions sont toujours utilisés mais ne sont plus entretenus. Depuis, ils se sont fortement dégradés.

Par ailleurs, des activités périphériques de l'activité routière se sont mises en place sur des parcelles riveraines : station service pour poids lourds, aire de lavage pour poids lourds (l'ancienne a été démolie et une nouvelle aire respectant les prescriptions actuelles a été reconstruite ; les travaux étaient presque achevés fin aout 2021), un centre de contrôle technique pour camions. Ces activités sont portées par d'autres maîtres d'ouvrages.

Ainsi lorsque les travaux du projet objet de ce dossier seront achevés, l'ensemble formera un système fonctionnel cohérent qui offrira une gamme complète de services aux transporteurs à un emplacement idéalement situé :

- à l'entrée Sud Est de Castets au carrefour de l'A63 et de la RD 947 vers Dax,

- en bordure de l'A63 et avant le péage

- dans un secteur à l'écart de la ville, bien desservi par des ronds points et sans proximité résidentielle.

La création de deux bâtiments destinés à des activités artisanales, jouxtant le centre routier, permettra de diversifier l'activité, tout en profitant des services offerts à proximité.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Dans un premier temps démantèlement des parkings actuels endommagés. Les enrobés démantelés feront l'objet d'un diagnostic (de type amiante et HAP) et seront orientés vers des filières adaptées.

Démolition du petit bâtiment au Sud du site (ancienne buvette).

Terrassement et profilage pour construction des plateformes destinées à recevoir les futurs parkings.

Pose des réseaux. Ces travaux constitueront la première phase de travaux dits de VRD.

Construction des bâtiments A et B et du petit bâtiment. Il s'agira de bâtiments de plain pied sans sous sols.

Pose des clôtures et équipements de sécurité.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le site sera subdivisé en deux secteurs : en partie Est un parking réservé aux camionneurs. L'accès se fera depuis la route dite "route du centre routier". L'accès sera régulé par des portiques et l'ensemble du site sera clôturé. Cette clôture séparera le parking poids lourds des parcelles extérieures et également de l'autre partie qui sera réservée à une future zone artisanale pour laquelle des bâtiments industriels modulables seront construits. Les chauffeurs auront accès au restaurant, (restaurant existant qui ne sera pas modifié), par un cheminement piétonnier et un portail.

La sortie empruntera la même voie que celle de l'entrée.

Les deux bâtiments industriels A et B seront modulables. Ils sont composés chacun de deux rangées de cellules alignées sur chacune des grandes façades. Le bâtiment A comportera deux rangées de 15 cellules (ou lots) soit un total de 30 lots de 150 m². Le bâtiment A comportera deux rangées de 8 lots de 100 m², soit un total de 16 lots. Les artisans pourront se porter acquéreurs de 1 ou plusieurs lots et les cloisonner ou les décloisonner selon leurs besoins.

Les bâtiments seront entourés de voiries internes desservant des parkings pour véhicules légers et camionnettes. L'entrée à ces parkings sera libre. Ils pourront être utilisés par les clients du restaurant autre que les chauffeurs des poids lourds.

L'entrée / sortie à cette zone artisanale sera séparée de celle du parking poids lourds ; elle sera réalisée à l'emplacement de l'accès actuel qui sert de sortie aux camions.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis au régime de déclaration au titre de la loi sur l'eau puisque les eaux pluviales seront rejetées au milieu naturel (infiltration dans les sables des Landes) et puisque la surface du projet augmentée des bassins versants extérieurs interceptés est supérieure à 1 ha. (Surface de 4 ha 88 à 20 ca). Un dossier de déclaration loi sur l'eau sera joint au dossier du PC. Le dispositif de gestion des EP respecte les règles inscrites au PLU (traitement de la pluie de retour 30 ans, confinement des eaux d'extinction en cas d'incendie, confinement des pollutions accidentelles..). En effet, les OGEP seront composés de : un premier bassin étanche de rétention des pluies de retour 2 ans (avec vanne de fermeture en cas de sinistre) + un dispositif de traitement de la qualité, capable de traiter 100 % du débit de fuite du premier bassin + un deuxième bassin dans les sables recevant les eaux du premier et capable de retenir les pluies de retour 30 ans qui survergent et de les infiltrer (la base du bassin sera à 2 m au dessus de la nappe).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise dans les limites de propriété : 44 225 m ² . Sous secteur de la future zone d'activité artisanale : 19120 m ² ; cette emprise comprendra deux bâtiments de plain pied A et B et un petit bâtiment annexe. Le bâtiment A fera 4500 m ² au sol ; le bâtiment B : 1440 m ² au sol ; le petit bâtiment : 300 m ² . 51 places de parkings légers sont prévues sur ce secteur. Le sous secteur des parkings camions a une surface de 25105 m ² . 150 places de poids lourds sont prévues.	

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Route du centre routier 40 260
CASTETS

Coordonnées géographiques¹ Long. 4 3° 52' 21" ... Lat. 0 1° 08' 00" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),
10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ____° ____' ____" ... Lat. ____° ____' ____" ...

Point d'arrivée :

Long. ____° ____' ____" ... Lat. ____° ____' ____" ...

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF (de type 2) la plus proche, la ZNIEFF 720001981 "étang de Léon et courant d'Huchet" débute à l'Ouest de l'A63 et de la RD 10e à 1.5 km au plus près du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "étang landais Sud" (code SIN0000028) se situe à l'Ouest de l'A63 et de la RD 10. Il ne concerne pas le projet qui est situé au plus près à 1.3 km à l'Est.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de zone humide recensée aux abords du projet. Par ailleurs, le cabinet ETEN a fait pour la commune des inventaires naturalistes et des investigations avec des profils pédologiques conformément à l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 01/01/2009. L'aire d'étude concerne tout le secteur jusqu'au limites parcellaires du projet. (Voir l'annexe facultative jointe au dossier). Il apparaît qu'il n'y a pas de zone humide sur le projet et aux abords. La ZH potentielle pour les habitats, la plus proche, est au Nord du ruisseau des Forges à 540 m au plus près.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Castets est concernée par un PPRT pour risque technologique (approuvé par arrêté préfectoral du 20/11/2012) en lien avec la présence de sites Seveso. Le site le plus proche est celui de l'usine DRT (Dérivés Résiniques et Terpéniques) située sur la zone industrielle à 950 m à l'Ouest du site (voir l'annexe 2). Le site n'est pas concerné par les zones de danger. La commune de Castets a signé son PCS le 23 octobre 2014.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Castets a deux captages (forages F3 et F4). Le projet est hors des PPR des 2 captages. Le PPE périphérique de protection éloignée de F3 s'étend jusqu'à l'A63 : le site n'est pas dans ce PPE. Le PPE de F4 s'étend par défaut sur le territoire communal. De ce point de vue, le site est dans ce PPE. (Voir la carte des périmètres dans l'annexe facultative jointe à ce dossier)
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche est le site FR7200716 "zones humides de l'étang de Léon". Il se situe au Nord du projet à 530 m au plus près.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les seuls usages sont les eaux de consommation au réseau AEP dans le restaurant.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les portions de parkings dégradées produiront après scalpage des déchets de type enrobés. Ils feront l'objet d'une caractérisation avant évacuation vers une filière adaptée.
	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réfection des parkings de mandera l'apport de matériaux concassés pour la réalisation de l'assise avant la mise en place des enrobés.
Milieu naturel	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'inscrit en totalité sur le centre routier actuel. Aucune surface naturelle et végétale supplémentaire ne sera affectée. Le projet se limite à rénover ou affecter à un autre usage (création des 2 bâtiments) des surfaces qui sont actuellement des parkings en enrobé.
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet occupe une emprise formant une légère "cuvette", avec une topographie entre 60.50 et 61 m en périphérie et des points bas à 59.50 m au centre. Le seul vecteur potentiel aurait pu être le ruissellement des eaux pluviales. Or toutes les eaux pluviales seront collectées vers des ouvrages de rétention dimensionnés pour des pluies de retour 30 ans. Chaque dispositif est constitué d'un premier bassin étanche dimensionné pour retenir les eaux jusqu'à la pluie de retour 2 ans et qui restitue à un débit régulé les eaux dans un deuxième bassin d'infiltration. Les eaux sont traitées avant de surverser dans le bassin d'infiltration. L'ensemble retient la pluie trentennale et infiltre la totalité des eaux. Il n'y a pas de relation avec la zone Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Voir le texte sur les zones de danger de l'usine DRT à 950 m au plus près du site. Le site n'est pas concerné par ses zones de danger.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La fonction même du site est d'offrir des parkings aux camions transitant sur l'A63 ou les routes départementales.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les émissions sonores du site sont et seront celles des camions. Toutefois, ces émissions sonores s'inscrivent dans le contexte général des abords qui est celui d'un complexe autoroutier puisque l'A63 se situe à proximité immédiate du site, un peu en contrebas.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Vibrations du trafic autoroutier.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Emissions lumineuses du trafic autoroutier.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		Rejets des gaz d'échappement des camions
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		Uniquement en phase chantier lors du fraisage des enrobés anciens et endommagés.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre routier existe déjà. Il a été créé au début des années 1990.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le centre routier existe déjà. Il a été créé au début des années 1990.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le site est subdivisé en deux sous bassins versants. Les eaux pluviales de chaque sous bassin versant seront collectées par des OGEP. Les dispositifs sont composés d'un premier bassin imperméabilisé dimensionné pour la rétention des pluies courantes jusqu'à la pluie de retour 2 ans, (eaux les plus chargées en pollution chronique). L'ajutage en sortie du premier bassin permet de traiter 100 % du débit de fuite jusqu'à la pluie de 2 ans (traitement de type déshuileur débourbeur). Pour les pluies supérieures, elles surversent dans le deuxième bassin par un déversoir. Le deuxième bassin dans les sables est dimensionné pour la rétention des pluies de retour 30 ans sur la base du débit d'infiltration (connu grâce à des mesures de la perméabilité). Les bassins d'infiltration sont conçus pour que la cote du fond des bassins soit 2 m au dessus du niveau des plus hautes eaux de la nappe. Un dossier loi sur l'eau a été établi pour présenter ces mesures.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimatez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7. Extrait de l'étude naturaliste et des zones humides faite par le cabinet ETEN pour la commune

Annexe 8. Carte des périmètres de protection des deux captages AEP de Castets.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

DAX

le,

6/10/20

Signature

SARL AX63
Au capital de 45 000 €
Domicilié : N°14 Résidence du Parc
8 Bld des Sports - 40100 DAX
Siret 604 409 597 00015 - APE 6820 B
TVA Intracommunautaire FR 44 604 409 597

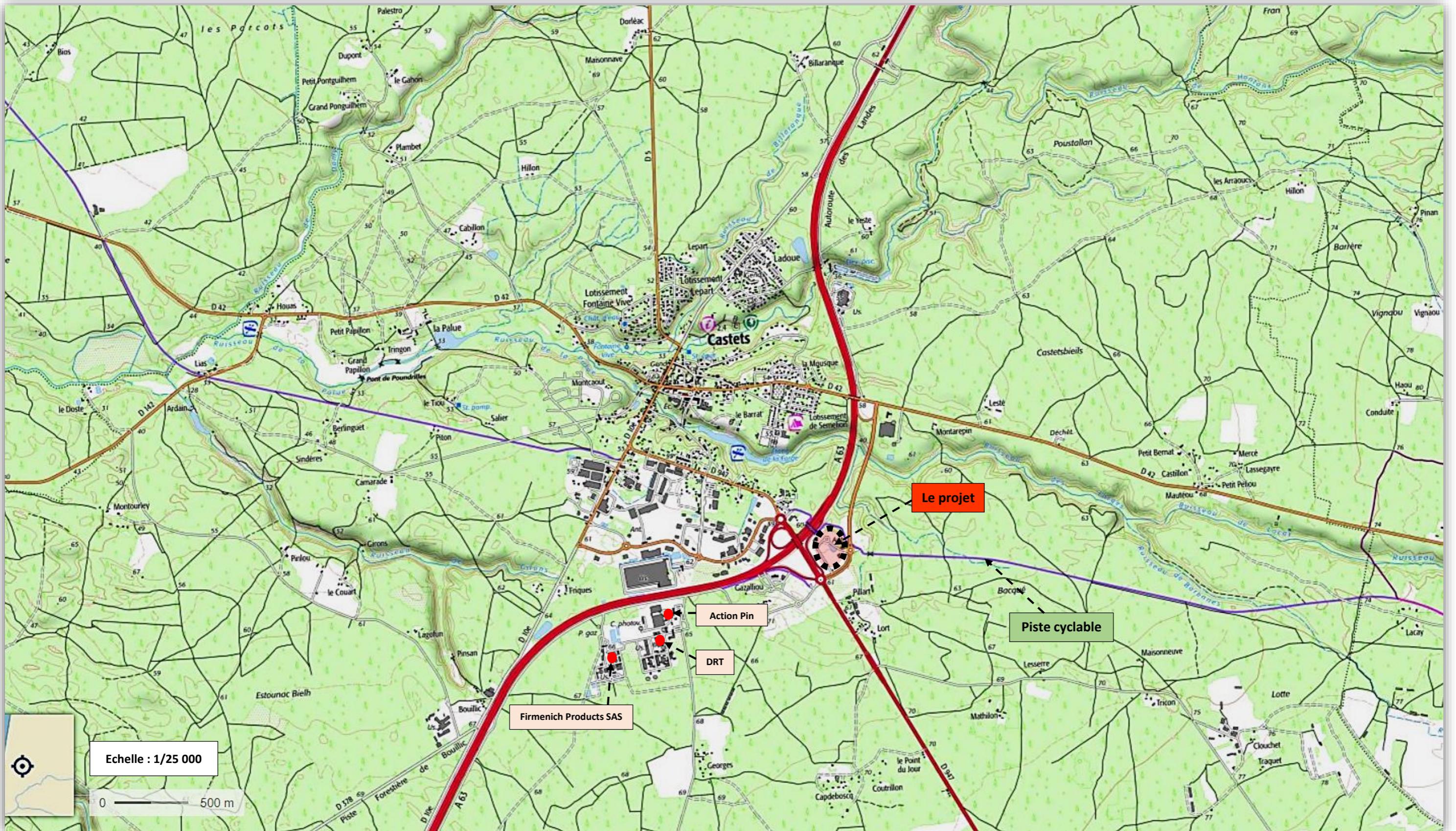


ANNEXES du CERFA 14734*03

**Annexes obligatoires et
annexes facultatives**

ANNEXE 2

**Plan de situation sur fond IGN
à l'échelle 1/25000**



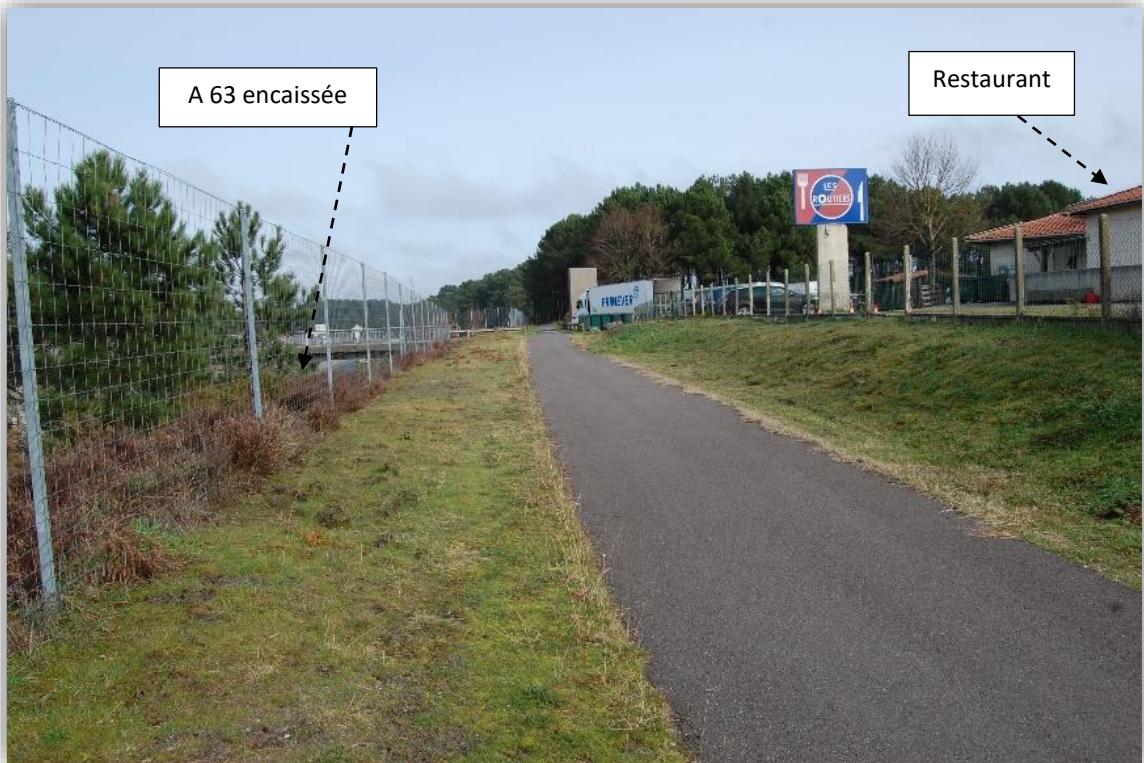
Annexe 2 : Localisation du projet sur fond IGN à l'échelle 1/25 000 (source géoportail)

ANNEXE 3

**Prises de vues
photographiques**



Annexe 3. Position des prises de vue présentant le site en l'état actuel. Echelle 1/1500



❶ Piste cyclable au Nord entre le restaurant
et l'A63 en contrebas



❷ Piste cyclable au Nord séparée des parkings par une bande boisée



❸ Bretelle d'accès à l'A63 en limite Ouest



❹ Passerelle de la piste cyclable



➅ Le restaurant vu depuis le parking central



➆ Le restaurant vu depuis le parking central



⑦ La station-service vue depuis le Sud au niveau de la route du centre routier



⑧ La station-service vue depuis l'aire de lavage



❾ La centre de contrôle technique en léger contrebas du site



❿ La nouvelle aire de lavage en cours de construction en août 2021

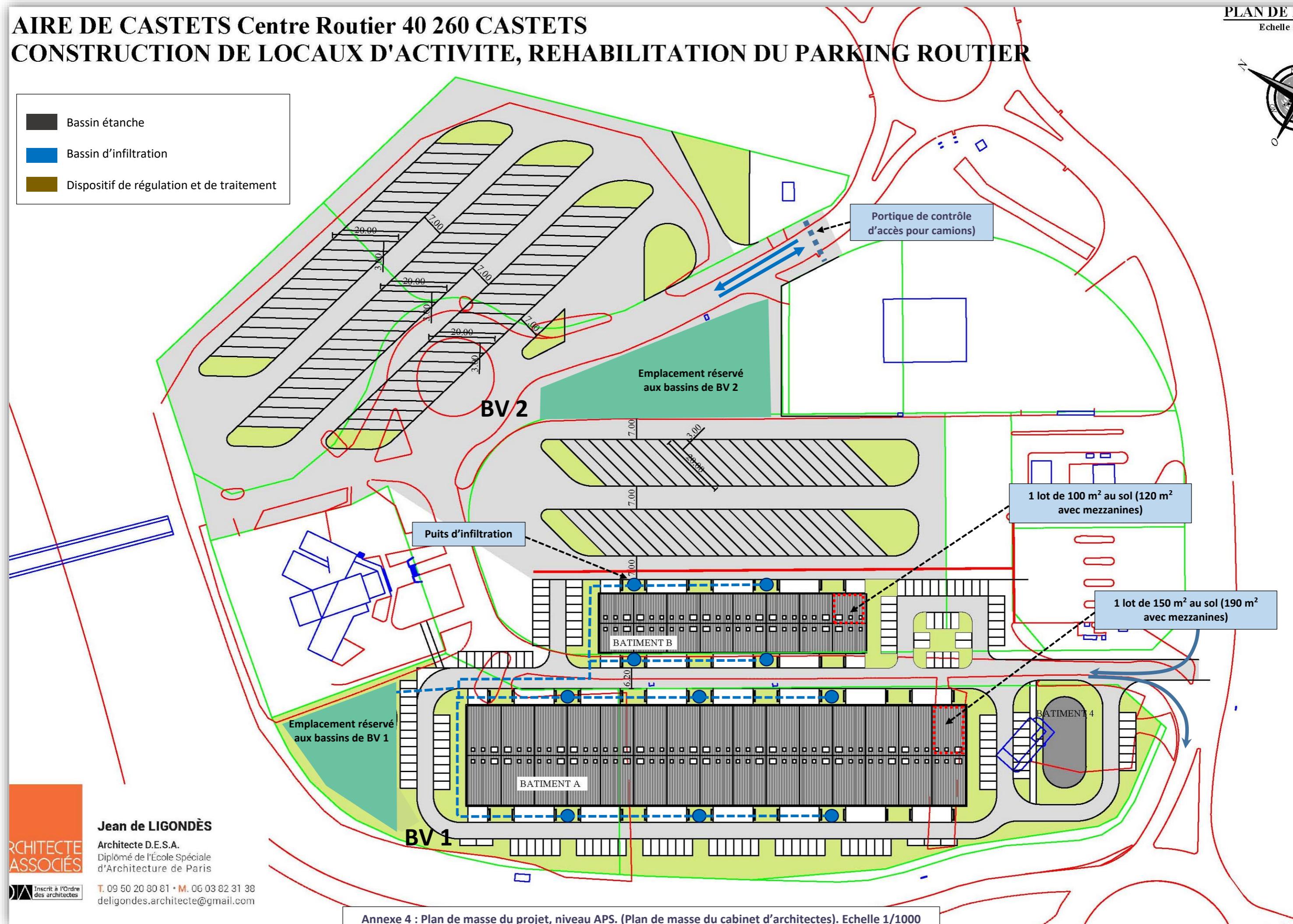
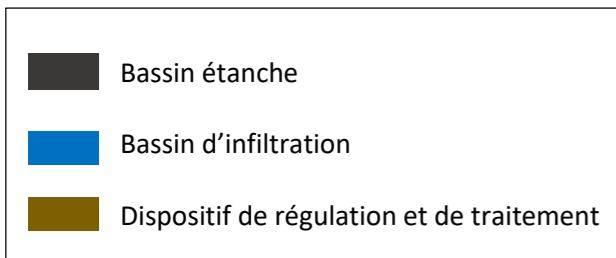
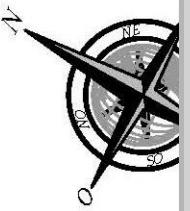


11 Vue d'ensemble du parking central



ANNEXE 4

Plan de masse du projet



ANNEXE 5

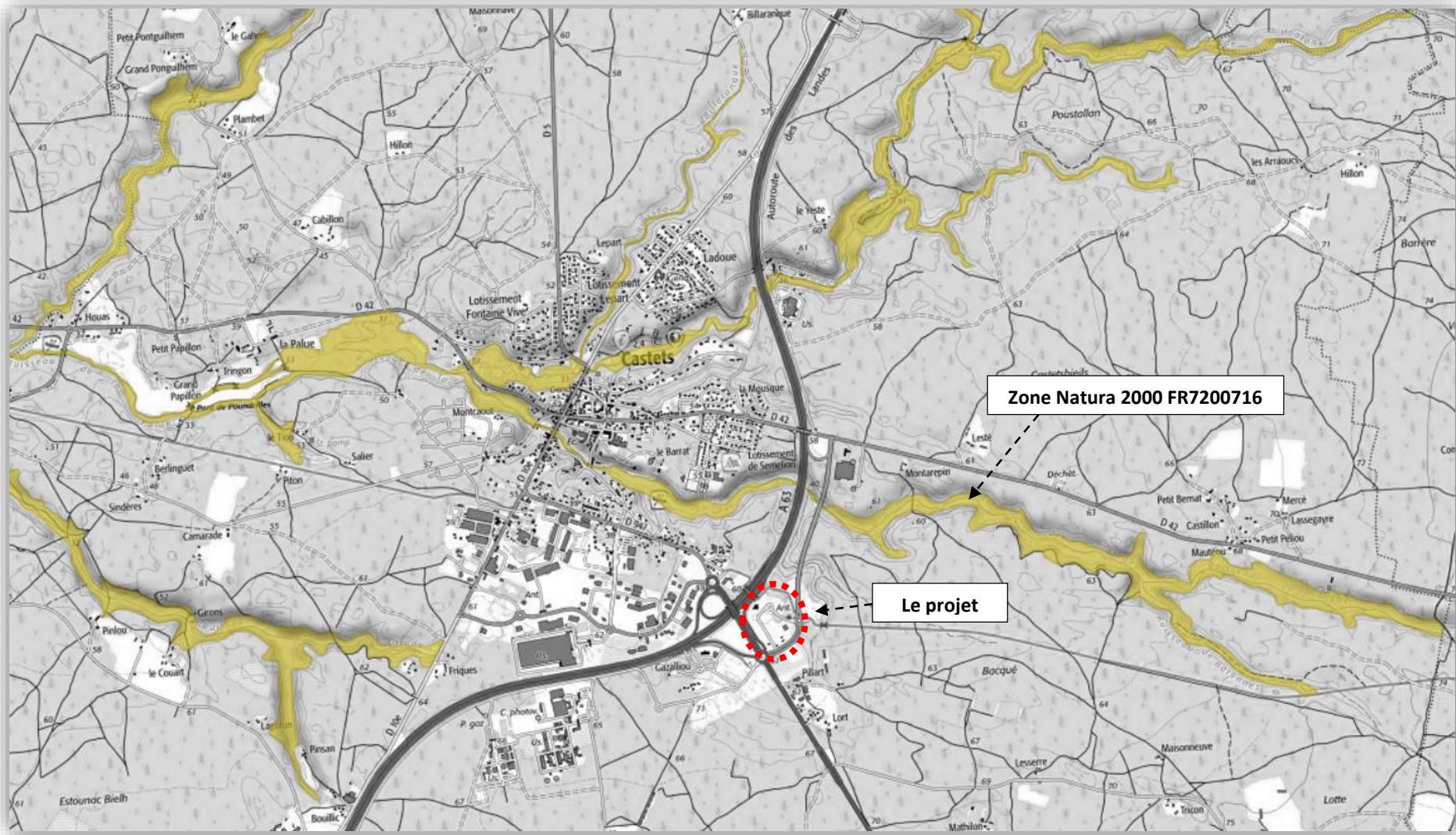
**Plan des abords sur fond
géoportail à l'échelle 1/2500**



Annexe 5. Plans des abords sur fond géoportail à l'échelle 1/2500. (Prise de vue satellite du 3 aout 2018)

ANNEXE 6

**Projet et site Natura 2000 le
plus proche**



Annexe 6 : Zone Natura 2000 la plus proche du projet (sans échelle)

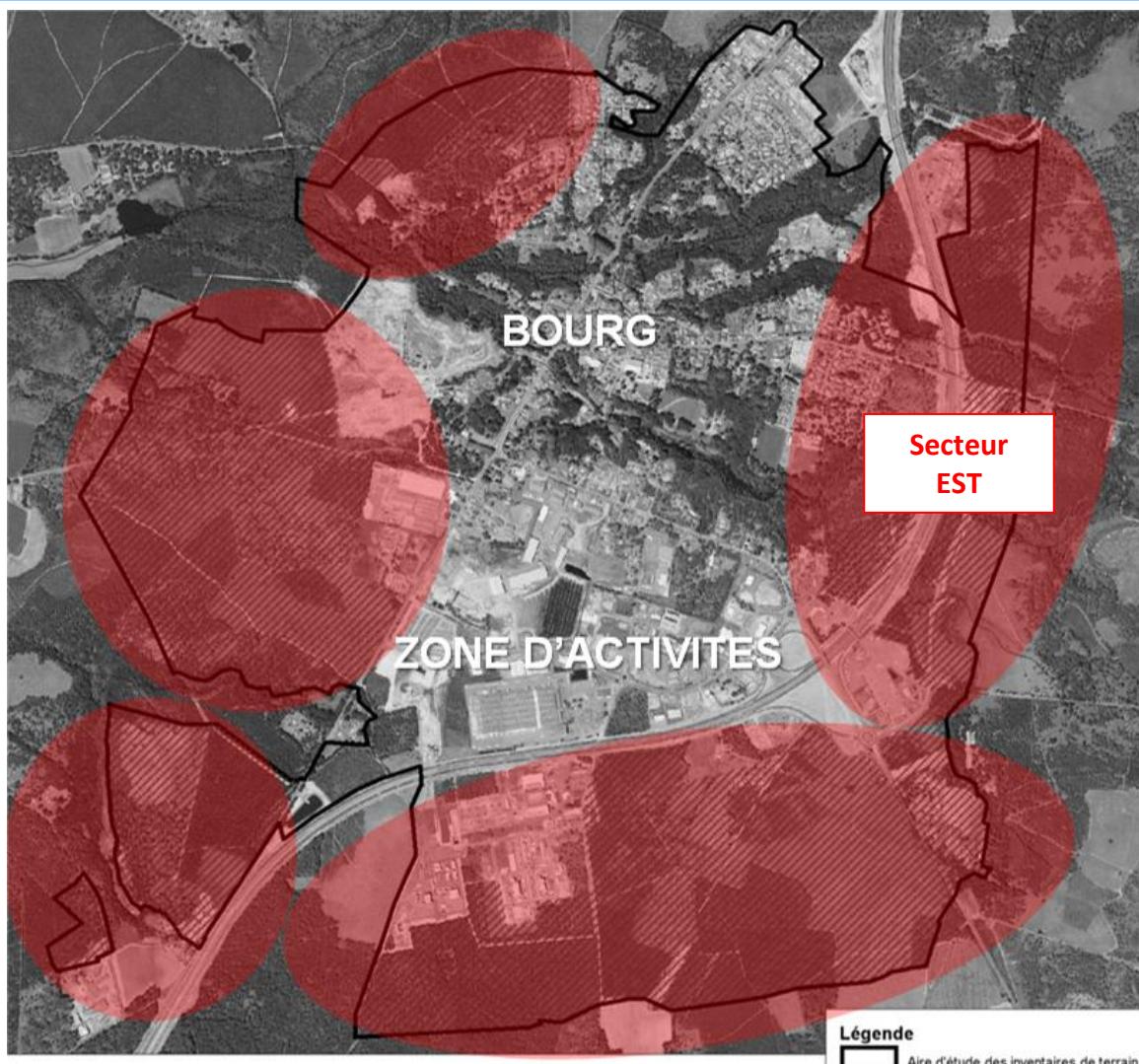
ANNEXE 7

(annexe facultative)

**Extrait de l'étude naturaliste
du cabinet ETEN**

Fiche n°1 : Zone de développement envisagée - Est

Localisation



Description et caractéristique de l'aire d'étude

La zone d'étude se caractérise essentiellement par la **présence de plantation de Pins maritimes d'âges variés et de landes** dont la composition floristique dépend des conditions stationnelles. La présence de landes d'une superficie importante résulte de l'exploitation forestière par coupe rase.

Surface de l'aire d'étude : environ 80 hectares

Résultats des inventaires de terrain

Habitats naturels dominants (Code CORINE Biotopes | EUR28)



Plantation de Pins maritimes sur lande à Fougères (42.813 x 31.86 | -)



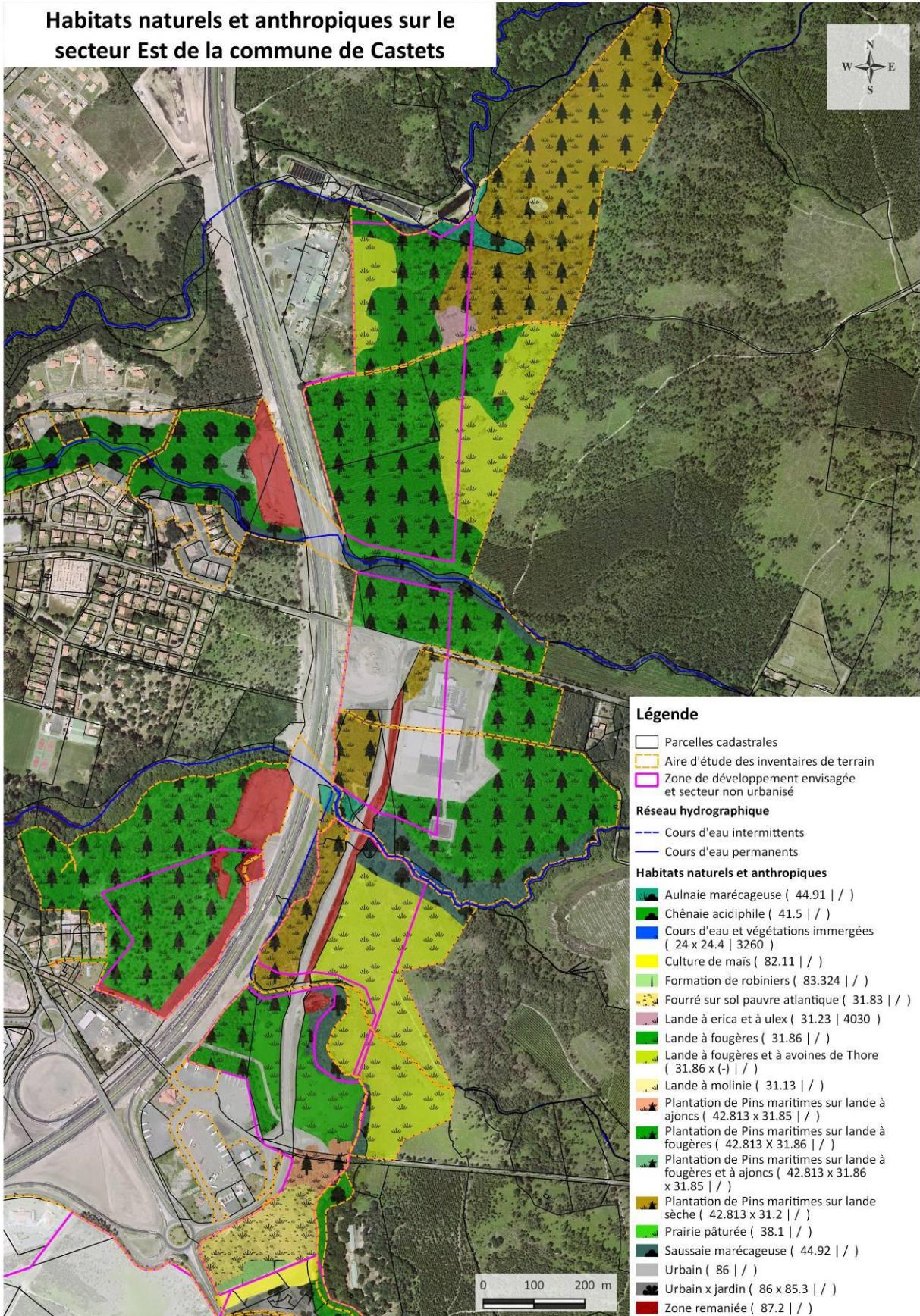
Lande à Fougères et Avoine de Thore (31.86 | -)



Lande à Erica et Ulex (31.23 | 4030)

Photos ETEN Environnement

Habitats naturels et anthropiques sur le secteur Est de la commune de Castets



Zones humides

❖ Identification/délimitation de zones humides selon le critère floristique :

3 habitats naturels identifiés sur le site sont caractéristiques des zones humides. Il s'agit des habitats suivant :

- Lande à Molinie (31.13 |-) ;
- Aulnaie marécageuse (44.91 |-).
- Saussaie marécageuse (44.92 |-)

➔ Présence de zones humides identifiées au sens floristique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides.

❖ Identification/délimitation de zones humides selon le critère pédologique :



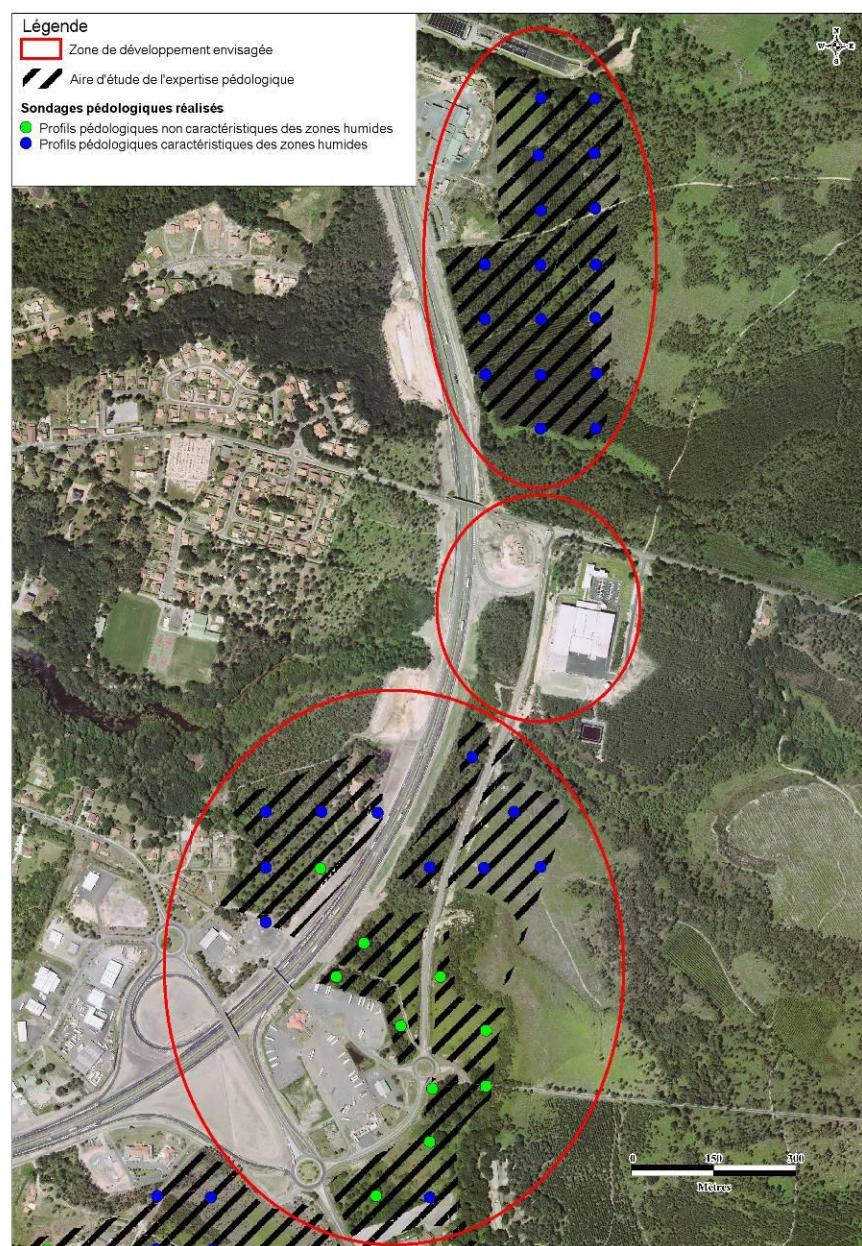
- 38 sondages pédologiques réalisés à la tarière manuelle ;

- Sols à dominante sableuse, caractérisés par la présence de traces d'hydromorphie ou de réduction à moins de 0,50 m de profondeur et se prolongeant en profondeur.

- 28 profils pédologiques sont caractéristiques des zones humides

➔ Présence de zones humides selon le critère pédologique de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009

Photo ci-contre : profil pédologique caractéristique de l'aire d'étude



Habitats d'espèces faunistiques

Habitat naturel	Espèce de faune patrimoniale associée (Nom vernaculaire)	Cycle biologique de l'espèce	Fonctionnalité de l'habitat
Aulnaie marécageuse	Vison d'Europe Loutre d'Europe Amphibiens	Transit et connectivité écologique Transit et connectivité écologique Cycle biologique complet	Malgré la forte urbanisation du site, ces milieux permettent une connectivité entre les sous populations de Vison d'Europe et Loutre d'Europe. L'habitat est fonctionnel pour les Amphibiens.
Saussaie marécageuse	Vison d'Europe Loutre d'Europe Amphibiens	Transit et connectivité écologique Transit et connectivité écologique Cycle biologique complet	Malgré la forte urbanisation du site, ces milieux permettent une connectivité entre les sous populations de Vison d'Europe et Loutre d'Europe. L'habitat est fonctionnel pour les Amphibiens.
Lande à Erica et Ulex	Engoulevent d'Europe Lézard vert occidental	Site de reproduction Cycle biologique complet	Fonctionnel
Lande à Molinie	Fadet des laîches	Cycle biologique complet	Fonctionnel
Plantation de Pins maritimes sur lande à Fougères	/	/	/
Lande à Fougères et Avoine de Thore	Engoulevent d'Europe	Site de reproduction	Fonctionnel
Plantation de Pins maritimes sur lande sèche	Lézard des murailles	Cycle biologique complet	Fonctionnel
Plantation de Pins maritimes sur lande à Ajoncs	Fauvette pitchou	Site de reproduction	La présence de la Fauvette pitchou dépend de l'âge du peuplement (hauteur d'arbres ≤ 5m environ)
Fourré sur sol pauvre atlantique	Lézard des murailles	Cycle biologique complet	Fonctionnel
Formation de Robiniers	Chiroptères	Chasse et transit	Fonctionnel
Lande à Fougères	/	/	/
Zone remaniée	/	/	/
Zones urbanisées, routes et chemins	Chiroptères	Utilisation des structures artificielles (combles de maisons d'habitation, etc.) comme gîtes d'estivage.	Fonctionnel



Fauvette pitchou



Fadet des laîches

Bioévaluation

❖ Enjeux liés aux habitats naturels :

Intitulé	Code CORINE Biotope	Code EUR28 / Natura 2000	Rareté	Etat de conservation	Intérêt patrimonial	Vulnérabilité	Enjeu de conservation
Aulnaie marécageuse	44.91	/	C	Bon	Forte	Forte	Fort
Saussaie marécageuse	44.92	/	C	Bon	Forte	Forte	Fort
Lande à Erica et Ulex	31.23	4030	CC	Bon	Modéré	Modérée	Modéré
Lande à Molinie	31.13	/	AR	Bon	Modéré	Modérée	Modéré
Plantation de Pins maritimes sur lande à Fougères	42.813 x 31.86	/	CC	Bon	Faible	Faible	Faible
Lande à Fougères et Avoine de Thore	31.86 / (-)	/	CC	Bon	Faible	Faible	Faible
Plantation de Pins maritimes sur lande sèche	42.813 x 31.2	/	CC	Bon	Faible	Faible	Faible
Plantation de Pins maritimes sur lande à Ajoncs	43.813 x 31.85	/	C	Bon	Faible	Faible	Faible
Fourné sur sol pauvre atlantique	31.83	/	C	Bon	Faible	Faible	Faible
Formation de Robiniers	84.324	/	CC	Bon	Faible	Faible	Faible
Lande à Fougères	31.86	/	CC	Bon	Faible	Faible	Faible
Zone remaniée	87.2	/	/	/	/	/	Faible
Zones urbanisées, routes et chemins	86	/	/	/	/	/	Nul

Rareté : Très rare (RR), Rare (R), Assez rare (AR), Commun (C), Très commun (CC)

❖ Enjeux liés à la faune :

Nom vernaculaire	PN	DH / DO	LR Aquitaine 2013	LR France	LR Mondiale	Présence au sein de l'aire d'étude	Hiérarchisation des enjeux
Fadet des laîches	Art. 2	An. II et IV	/	NT	EN	Avérée	Très fort
Fauvette pitchou	Art. 3	An. I	/	LC	NT	Potentielle	Modéré
Engoulevent d'Europe	Art. 3	An. I	/	LC	LC	Potentielle	Modéré
Lézard des murailles	Art. 2	An. IV	LC	LC	LC	Avérée	Faible
Espèces communes	/	/	/	/	/	Avérée	Faible

Hiérarchisation des enjeux : négligeable < faible < modéré < fort < très fort < exceptionnel

PN : Protection nationale

Art. 2 : Espèce protégée ainsi que son habitat

Art. 3 : Espèce protégée

DO : Directive Oiseaux

An. I : Espèces faisant l'objet de mesures de conservation spéciale concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction dans leur aire de distribution

DH : Directive Habitats

An. IV : Espèce nécessitant une protection particulière stricte

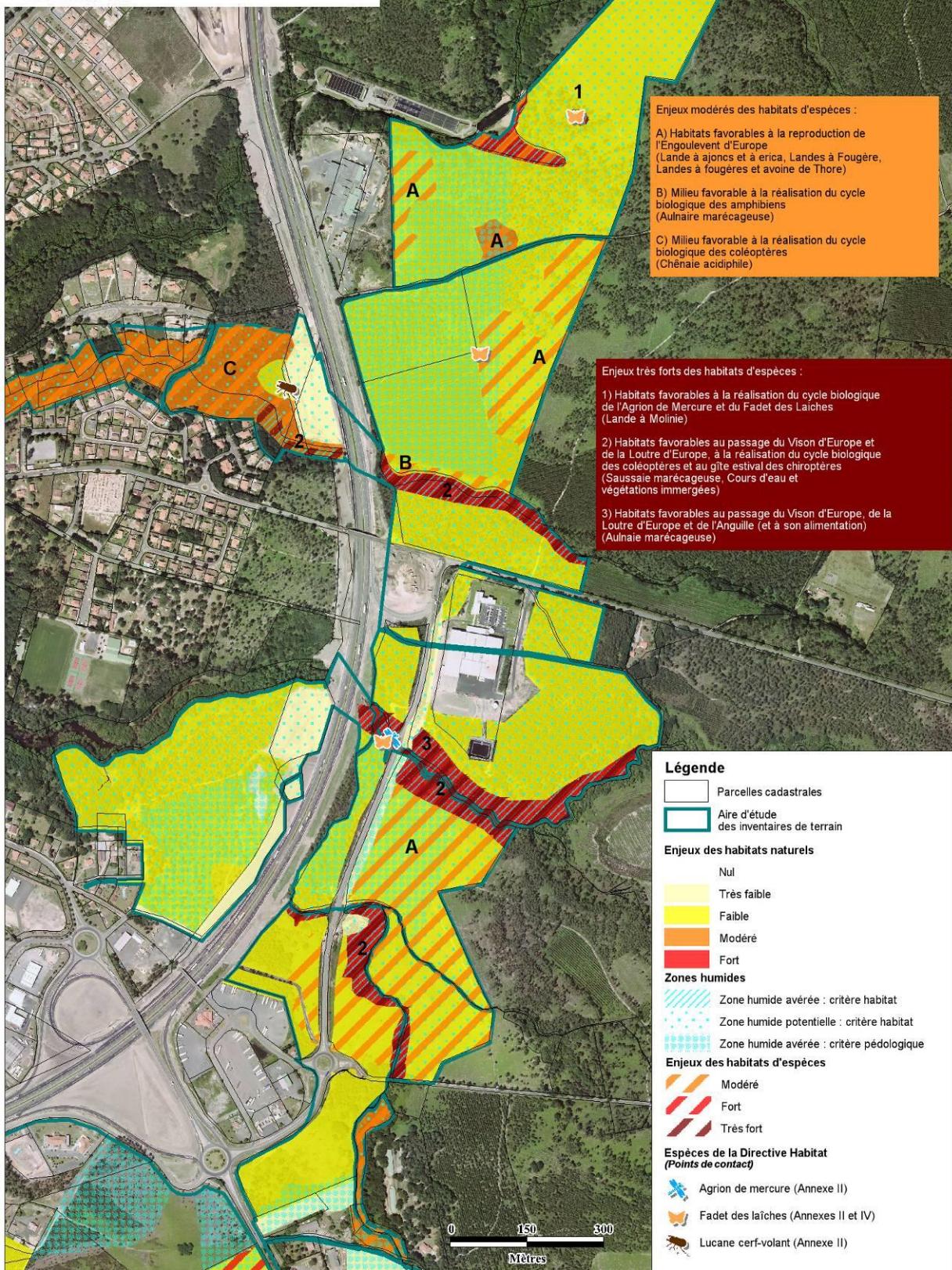
LR : Liste rouge

NT : Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC : Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition de France est faible)

❖ Enjeux cumulés :

Enjeux cumulés des habitats naturels et des habitats d'espèces - Commune de Castets Secteur Est



Synthèse et préconisations

Au stade Projet

Procédures auxquelles peuvent être soumis les projets dans ce secteur (à définir selon projet) :

Demande d'autorisation de défrichement à formuler auprès des services instructeurs avec étude d'impact systématique ou « au cas par cas » (rubrique 51°)

Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau (rubrique 3.3.1.0 de la Loi sur l'Eau) avec compensation des zones humides détruites à hauteur de 150 %

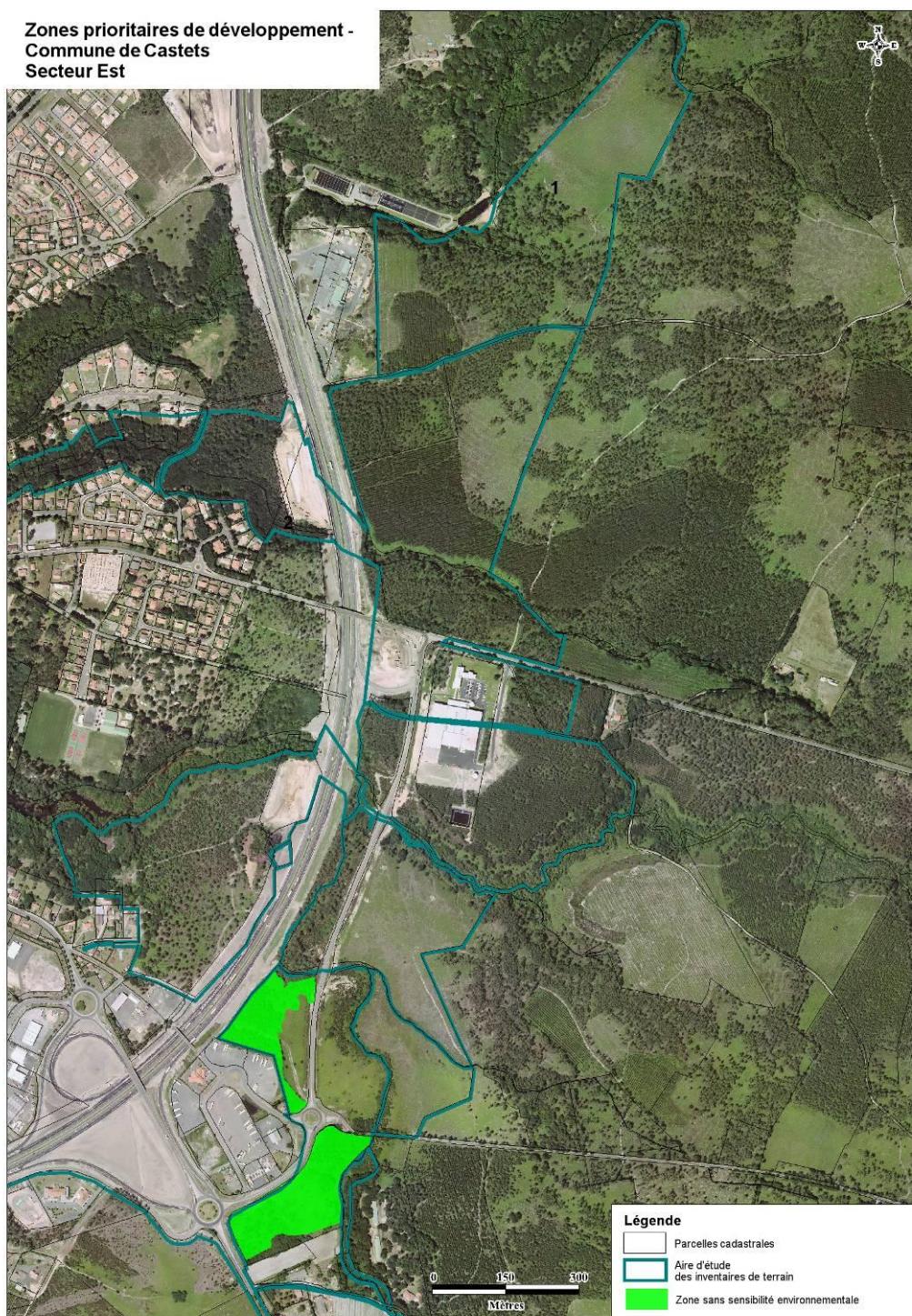
En cas de destruction d'habitats d'espèces protégés : dépôt d'un dossier de saisine du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNPN) pour le Fadet des laîches. Pour l'Engoulevent d'Europe ainsi que pour la Fauvette pitchou, nécessité de réaliser des inventaires complémentaires sur un cycle biologique complet. En cas de présence avérée, un dossier de saisine du CNPN devra également être déposé pour chaque espèce.

Au stade PLU (évaluation environnementale)

Mesures d'évitement à prévoir en priorité dans le cadre de l'évaluation environnementale : enjeux liés aux habitats naturels, habitats d'espèces et zones humides à exclure de la zone constructible

Mesures de réduction envisageables dans un second temps : définition d'OAP ou d'un règlement liés à la zone prenant en compte les enjeux liés aux habitats naturels, habitats d'espèces et zones humides

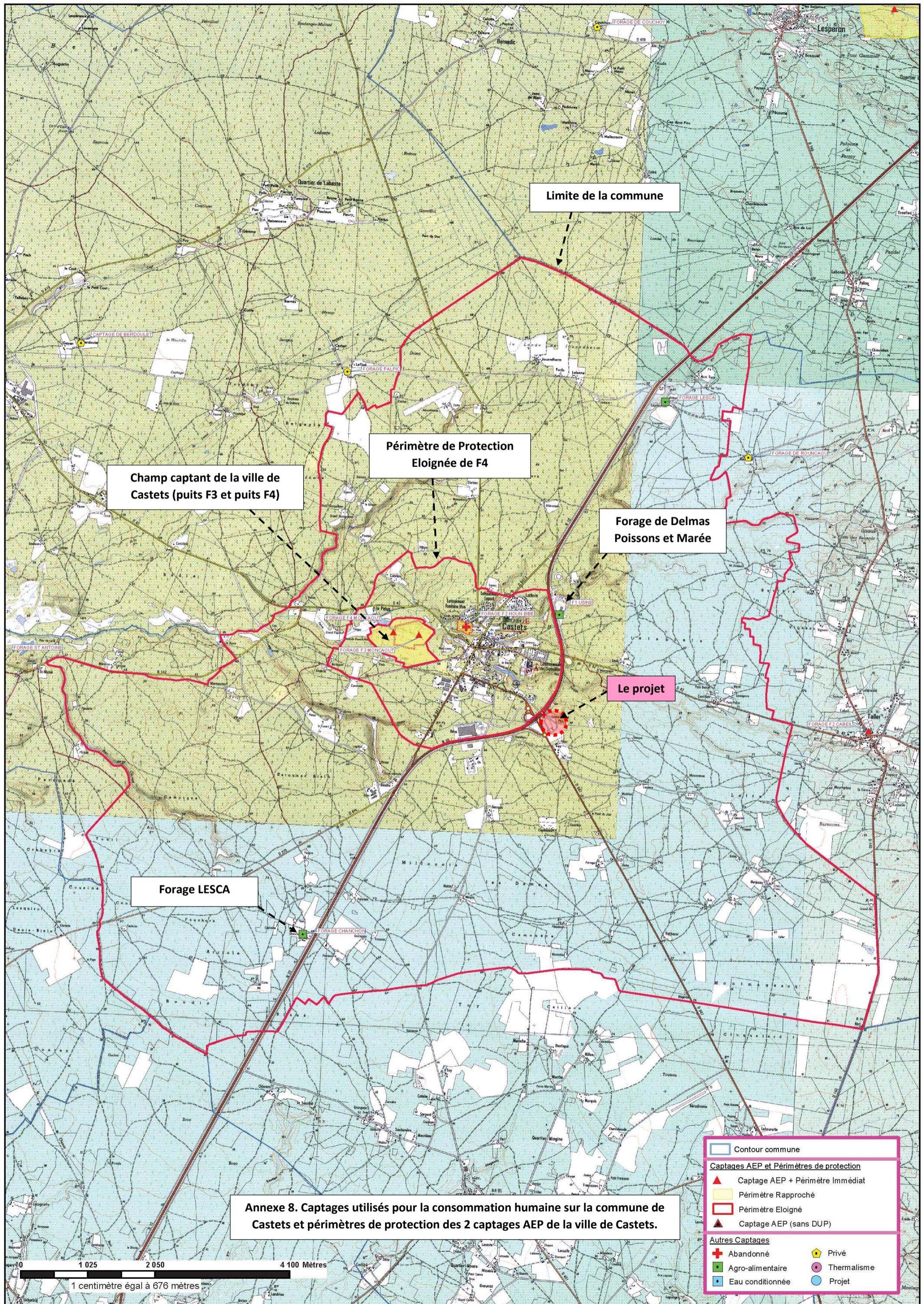
Prioriser la constructibilité des zones sans sensibilité environnementale :



ANNEXE 8

(annexe facultative)

**Périmètres de protection des
2 captages AEP de la
commune de Castets**



Bonjour Madame Scarsi,

Il existe effectivement une erreur page 3, (page qui correspondait à une première version de l'avant-projet et qui n'a pas été corrigée). Le nombre effectif de véhicules, qui correspond au plan de masse joint en annexe 4 du Cerfa, est bien celui noté en page 1 soit : 110 poids lourds du côté parking poids lourds et 150 véhicules légers du côté de la zone d'activité. Il s'agit du nombre *maximum* qui peut être envisagé compte tenu des emprises disponibles. La page 1 indique : « environ », car le nombre définitif qui sera arrêté en phase PRO après l'étude de conception VRD pourrait varier très légèrement, de manière minime de quelques unités de l'ordre de +/- 5 %.

En vous remerciant, nous vous souhaitons bonne réception.

Meilleures salutations

Gérard CHALANSONNET
Agence Oteis Toulouse